



La médiation au tribunal administratif de la Martinique **Vendredi 28 novembre 2025 – 8h00 / 12h00**

La conférence à laquelle vous êtes conviés a pour objectifs de préciser le cadre légal de la médiation administrative, d'expliquer le processus d'une médiation avec des témoignages de médiateurs sur des affaires concrètes, enfin d'exposer le rôle et la posture de l'avocat. Un temps d'échanges est prévu à la fin de la conférence avec les intervenants.

Accueil et présentation

- **Jean-Michel LASO**, président du Tribunal administratif de la Martinique

Intervenants

Le cadre légal

- **Amaury LENOIR**, Délégué national à la médiation pour les juridictions administratives (*en visioconférence*)

Le processus d'une médiation

- **Myriam BACQUE**, Médiateur, 1^{ère} vice-présidente du Conseil National de la Médiation (*en visioconférence*)
- **Marie-George CEBAREC**, Médiateur liste cour d'appel de Fort-de-France
- **Yasmina KEÏTA-CAPITOLIN**, Médiateur et avocate au Barreau de Fort-de-France

Le rôle et la posture de l'avocat

- **Me Dominique NICOLAS**, Avocat au Barreau de Fort-de-France, Ancien Bâtonnier

Modérateur

- **Philippe BERTRAND**, Président de chambre honoraire, Animateur de l'UMAM

Réponse souhaitée avant le jeudi 30 octobre 2025 à :
elisabeth.kelban@juradm.fr (*places limitées*)